



DIOCÈSE DE SAINT-JÉRÔME – MONT-LAURIER

Chancellerie

COMMUNIQUÉ

Paroisses Bienheureuse-Marie-Anne-Blondin, Saint-Charles-Borromée et Saint-Louis-de- France de Terrebonne

Mgr Raymond Poisson, évêque de Saint-Jérôme-Mont-Laurier a émis le 17 avril 2023 un décret de suppression des paroisses Bienheureuse-Marie-Anne-Blondin et Saint-Charles-Borromée et de leur fusion avec la paroisse Saint-Louis-de-France de Terrebonne.

Le décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Saint-Jérôme, le 19 avril 2023

Fabrice Nsamolo, vg
Chancelier